

Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 22 novembre 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alfred Denisart, 22 novembre 1873, 1873-11-22

Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 08/08/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47505>

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation4 p. (96r, 97r, 98v, 99r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[22 novembre 1873](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Denisart, Alfred](#)

Lieu de destinationGuise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur le parti à prendre sur les remises à accorder aux clients des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire : Godin demande à Denisart de lui communiquer des éléments comptables. Sur l'établissement des tarifs annuels et la part du prix des matières premières. Sur le calcul des bénéfices de la manufacture. Godin préconise de continuer la fabrication d'appareils comme en 1872 et 1873 dans la perspective d'une reprise des affaires malgré la situation politique instable. Sur les relations à établir avec Gustave Leroy : Godin s'est interdit de vendre à d'autres commerçants de Buenos Aires mais non à des commissionnaires français qui font du négoce avec Buenos Aires ; Godin soupçonne que Leroy ne respecte pas ses engagements et vend des produits de concurrents ; Godin demande que Delaruelle surveille la question et souhaite qu'on écrive à Leroy pour lui demander s'il s'approvisionne ailleurs.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Delaruelle \[monsieur\]](#)
- [Leroy \(Gustave\) et Cie](#)

Lieux cités [Buenos Aires \(Argentine\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Marseille 19 juil 95

96

Cher Monsieur Derrisart,

Pour couper court à toute
hésitation je vous demande qu'il
ne soit plus question d'autres
remises que celles appliquées
au tarif actuel ; je ferai une
baisse sur les produits s'il y
a lieu. Pour me permettre de
prendre un parti sur ce point
veuillez me donner le chiffre
du capital engagé dans les
affaires de l'usine, bâtiment
matériel, et fonds de roulement.
Le chiffre auquel s'élèverait la
production en marchant cons-
tamment dans les conditions
actuelles, le chiffre net des affaires

faites en 1871, et si possible
pour 10 qu'il a précédé
comme bénéfice.

Pour l'établissement des tarifs
annuels, il serait heureux que
la division des ~~matières~~ ^{éléments} ~~for-~~
~~pass~~ des prix de revient soit
faite de façon à ce qu'il n'y
ait qu'à diminuer ou à
ajouter au le prix des matières
premières entrant dans leur
composition; de manière à
suivre avec facilité les fluctua-
tions des fontes, charbons, fers
toles, etc. par un
quantième en plus ou en moins.

Je ne saurais aujourd'hui
vous dire si vous devez prendre
ou 10 ou 30 % comme moyen
de bénéfice, ne pouvant me
rendre compte du résultat que
cela peut produire par rapport.

au capital, engagé, et à celui de la production.

La situation politique est loin d'être suffisamment affermie, mais il ne me paraît pourtant pas impossible qu'il y ait une reprise d'affaires l'année prochaine. Il faut donc continuer à fabriquer d'une manière proportionnelle aux écoulés faits en 1879 et 73.

Je me suis interdit vis-à-vis de M. Leroy d'établir des relations directes avec les autres commerçants de Buenos-Ayres, mais je ne me suis pas interdit de vendre à des commissionnaires français qui veulent expédier sur cette destination; il y a d'autant plus de motifs en ce moment à ne pas s'exagérer les conditions faites avec M. Leroy.

qu'il est très-probable qu'il ne les respecte en aucune façon lui-même ; car je pense bien d'après ce qui se passe, que s'il trouve dans des maisons concurrentes la possibilité de se faire ouvrier en fort crû il lâchera complètement mes produits.

Je voudrais vous prier soumettre la question de M. Leroy à M. Dalarnelle afin qu'il la surveille, et il serait peut-être fort adroit de prendre les devants et d'écrire à M. Leroy pour lui dire que nos informations nous engagent à croire qu'il ne tient pas compte de ses promesses, et qu'il s'approvisionne ailleurs que chez moi ; qu'avant de me croire délié vis-à-vis de lui de l'engagement que j'ai pris, je tiens à savoir ce qu'il y a de vrai en cela.

Agnez mes cordiales civilités
 Gordon